



rhône roannais

Point gestion / juridique

Rentrée 2021

Sources d'informations et outils



- 1 suite, 6 applications pratiques

&

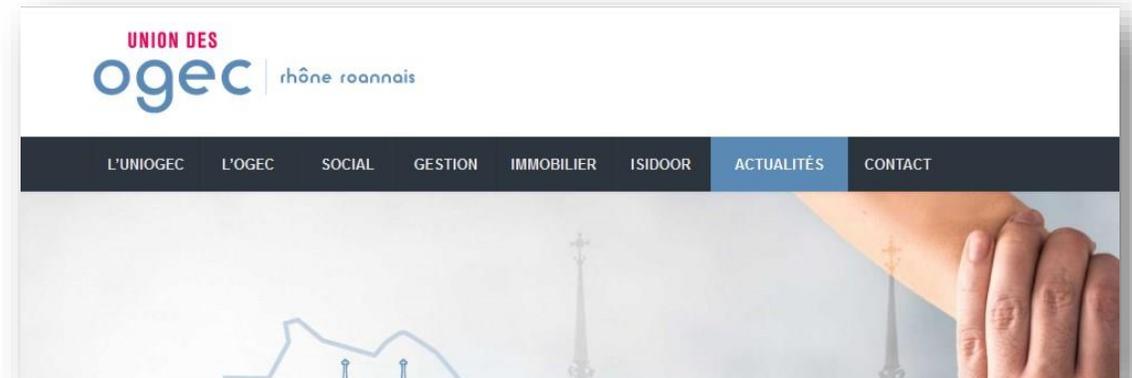
- La bibliothèque documentaire nationale: textes et modèles utiles. Accès par les applications Isidoor, ou bien en direct sans vous connecter, à cette adresse:

<https://infos.isidoor.org/documentation>



Sources locales complémentaires

- Newsletter infOgec (*du nouveau bientôt!*)
- www.uniogec.fr: actualités / informations complémentaires aux bibliothèques de doc Fédération des Ogec



Comptabilité, Gestion, Financements

- **Forfaits communaux**

- > suivre l'évolution de votre forfait communal et comprendre comment celui-ci est déterminé, transmettre la convention signée à [l'Uniogec](#).

- **Effort à l'immobilier**

- > doit correspondre à 20% des produits courants de l'Ogec

- **Application du nouveau plan comptable**

- > présentation des états financiers (bilan CR) 31.8.2021 , avec 3 colonnes pour permettre la comparaison, une annexe étoffée. [Toutes les infos ici](#)

- > logiciel Charlemagne adapté; Indices modifié

Restauration scolaire

- **Loi Egalim étapes à venir:**
 - - **31 octobre 2021:** fin de l'expérimentation d'un repas végétarien hebdomadaire dans les cantines scolaires gérées par les collectivités locales et généralisation à l'ensemble des acteurs de la restauration scolaire _ **23 juin 2021: vote au Sénat d'une prolongation de deux ans de l'expérimentation.**
 - - **1er janvier 2022 :** obligation de 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits biologiques. **Surcoût estimé de 0.30€ à 0.70€ par repas.**
 - En profiter pour renégocier les contrats de restauration ayant plus de 3 ans.

Gestion sociale

- Points d'attention sur les obligations de l'employeur
 - Établir un contrat de travail + remise du calendrier d'annualisation (sauf chef d'établissement) : chaque année les salariés concernés par l'annualisation/modulation doivent se voir remettre un calendrier avant les vacances + envoi à l'inspection du travail avant le 15 septembre.
 - Mise à jour de la valeur du point : tous les ans à l'issue de la négociation annuelle obligatoire, la valeur du point est publiée. Au 1er septembre 2021, la valeur annuelle du point sera de 17.79 euros. Exemple : un salarié ayant 1200 points d'indices, rémunération mensuelle brute : $1200 \text{ points} * 17.79 / 12 \text{ mois} = 1779 \text{ euros}$.
 - Faire le point des entretiens annuels et professionnels : l'entretien d'activité annuel n'est plus une obligation mais une recommandation patronale + Obligation de faire les entretiens professionnels tous les deux ans. Conséquence en cas d'absence d'EP : au bout de 6 ans soit 3000 euros d'abondement pour les entreprises d'au moins 50 ou majoration de 30 points.
 - L'utilité d'ISI RH comme outil de gestion sociale : base de données modèles de contrats de travail, calendrier d'annualisation, process pour les entretiens professionnels, relations sociales (règlement intérieur, élections professionnelles).

Gestion sociale

- Points d'actualités liés au COVID-19
- Quelques nouveautés issues du Protocole sanitaire MAJ du 9 août 2021
 - L'employeur est obligé d'accorder une **autorisation d'absence** de droit au salarié pour se rendre à un **rendez-vous de vaccination**, ainsi que pour y accompagner un mineur ou un majeur protégé dont il a la charge. Le salarié est invité à se rapprocher de son employeur pour déterminer la meilleure manière d'organiser cette absence.
 - Activité partielle pour les salariés vulnérables : Un [communiqué de presse du ministère du travail du 9 août 2021](#) a indiqué que, les personnes dites "vulnérables au COVID-19" pouvaient reprendre leur activité professionnelle en présentiel, en bénéficiant de mesures de protection renforcées mais a toutefois annoncé le **maintien du dispositif d'activité partielle** pour les personnes vulnérables exerçant un **poste susceptible d'exposition à de fortes densités virales**, ou **celles sévèrement immunodéprimées** ou **celles ayant une contre-indication médicale à la vaccination**, sur la base d'un certificat d'isolement.

Gestion immobilière

- Loi ELAN- Décret tertiaire
 - Pour tout établissement scolaire de + de 1 000 m² de surface de plancher ayant été livré avant le 2 novembre 2018.
 - Objectif : atteindre 60% d'économie d'énergie pour 2050 à partir d'une année de référence choisie entre 2010 et 2019.
 - 1^{ère} étape : Création du compte sur la plateforme OPERAT et renseignement des 1^{ères} données **avant le 30 septembre 2022**.
 - ✓ [Page spéciale sur le site Uniogec](#) sera mise à jour au fur et à mesure

Gouvernance

Une nouvelle version des **statuts type Ogec** dans l'année 2021 2022:

- modifications marginales relatives, principalement, à la validité des délibérations du CA et de l'AG par visioconférence

Calendrier permanent des CA **disponible ici** pour traiter tous les éléments importants et fonctionner suivant les normes applicables. Exemple:

Fin septembre/début octobre le CA de la rentrée scolaire au cours duquel le chef d'établissement fait un point sur la rentrée, et le CA arrête le budget d'exécution de l'année scolaire qui débute et signe les délégations au chef d'établissement s'il vient d'être nommé à la rentrée scolaire. Le conseil s'assure que des procédures de contrôle interne sont en place

Est-ce que la **délégation de pouvoirs du CA au Chef d'établissement** est adaptée au statut du Chef d'établissement et au fonctionnement réel? (exemples: seuil d'engagement de dépenses, fréquence des points avec le CA...)

Est-ce que l'Ogec a intégré les adresses mail de l'Uniogec et de la Tutelle (membres de droit) dans les **destinataires des comptes rendus et convocations** aux réunions?

- Uniogec: secretariat.uniogec@enseignementcatho-lyon.eu
- Tutelle Diocésaine: secretariat.tutelle@enseignementcatho-lyon.eu



L'outil de **diagnostic de la vie associative** sur **ISIPilote**:
[vidéo](#) et [accès à votre compte](#)